



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles en classe**

La diffusion en classe d'une œuvre audiovisuelle, dans le cadre d'un enseignement ou d'une action éducative, doit se faire dans le respect de la propriété intellectuelle. Ainsi, une œuvre audiovisuelle achetée ou louée par un enseignant pour un usage privé ne peut être projetée en classe dans son intégralité.

*Chaque fois que possible, la découverte d'œuvres cinématographiques en salles de cinéma est à privilégier, par exemple dans le cadre des dispositifs « Ma classe au cinéma », « Prix Jean Renoir des lycéens » ou « César des lycéens ».*

### **Diffusion d'une œuvre dans son intégralité**

Si l'œuvre est au programme et doit être étudiée dans son intégralité, **il est nécessaire que les droits de diffusion publique soient acquittés**. Cela peut être compris dans le montant d'acquisition d'un DVD, dans le prix d'un abonnement ou cela peut être pris en charge par un organisme subventionné.

Retrouvez ci-dessous différents moyens mis à la disposition des enseignants :

- Les œuvres (ou extraits d'œuvre) sont disponibles sur une plateforme permettant la diffusion en classe :

<https://nanouk-ec.com/> extraits de 100 films inscrits au dispositif « École et cinéma » - Éditeur : Passeurs d'images. Gratuit / École

<https://www.films-pour-enfants.com/plateforme-education-image-ecoles.html> Plus de 100 courts métrages d'animation autour de sujets universels : écologie, amitié, préjugés, etc. Éditeur : Films pour enfants. Accès par abonnement payant / École

<https://www.lekinetoscope.fr/> 200 courts métrages autour de thématiques : Comment faire un portrait au cinéma ? Comment filmer la rencontre ? Comment créer du suspense ? etc. / Éditeur : L'Agence du court métrage. Accès par abonnement payant / École, collège, lycée

<https://www.europeanfilmfactory.eu/> 10 longs métrages de pays européens. Éditeur : Institut français, Arte. Gratuit / Collège, Lycée

<https://educarte.arte.tv/> Éditeur : Arte / Sur inscription / École, collège, lycée

<http://www.lafeteducourt.com> Programmes de courts métrages (fiction, animation, documentaire, film expérimental, etc.) disponibles durant 1 semaine au mois de mars. Éditeur : Faites des courts Fête des films / Gratuit / École, collège, lycée

- Les œuvres sont acquises auprès d'organismes facturant les droits de diffusion en classe (liste non exhaustive) :  
[www.reseau-canope.fr](http://www.reseau-canope.fr)  
<https://imagesdelaculture.cnc.fr/>  
<http://www.adav-assoc.com/>  
<https://www.colaco.fr/>  
<https://www.mjs-video.com/>  
<https://www.rdm-video.fr/>  
<http://www.zerodeconduite.net/vod/> et [www.zerodeconduite.net/boutique-dvd](http://www.zerodeconduite.net/boutique-dvd)
- Il est possible de diffuser en classe toute œuvre audiovisuelle mise à disposition sur des plateformes type Vimeo ou YouTube dès lors qu'elle est sous licence [Creative commons](https://creativecommons.org/).
- La diffusion intégrale d'œuvres audiovisuelles est autorisée, si elles ont été enregistrées sur un canal hertzien gratuit (chaînes gratuites de la TNT).

### **Diffusion d'extraits d'œuvres**

Il est possible de diffuser **gratuitement** des extraits dans les conditions définies par l'accord du 4 décembre 2009 :

L'utilisation de supports édités du commerce (type DVD vidéo, etc.) ou d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle diffusée sur un service payant (Canal+, Canalsatellite, TPS, service de vidéo à la demande) est possible dès lors qu'elle se limite à des extraits : « extraits » s'entend de parties d'œuvres dont la longueur est limitée à six minutes, et ne pouvant en tout état de cause excéder le dixième de la durée totale de l'œuvre intégrale. En cas d'utilisation de plusieurs extraits d'une même œuvre audiovisuelle ou cinématographique, la durée totale de ces extraits ne peut excéder 15 % de la durée totale de l'œuvre.